Vote entièrement électronique

Le vote entièrement électronique ne peut être anonyme. En effet, les bulletins papiers permettaient de vérifier et revérifier les votes.

Dans un vote entièrement électronique, il s’agit de créer des blockchains avec l’identité pour chaque votes, de créer des chambres pour que les membres de chaque chambre puissent vérifier leurs votes entre eux.

En effet, un ordinateur peut être changé à tout moment de l’extérieur ou de l’intérieur. Aussi tout est centralisé avec un ordinateur donc celui qui possède le serveur décide de tout ce qui est sur le serveur. Il faut donc aussi que les responsables de chaque chambre aient accès à la base de données du serveur pour vérifier la cohésion. Cette base de données est connu de toutes les chambres et les chambres doivent posséder la même adresse et la vérifier entre eux. Il doit donc y avoir une réunion pour cela.

Vérification par système d’information

Il s’avère que, depuis 2017, il est possible d’installer des boîtes noires utilisant l’intelligence artificielle avec filtrage des voix, c’est à dire des boîtes changeant fondamentalement et de manière furtive les communications des numéros de téléphone où la boîte noire est installée. Ainsi, les communications téléphoniques peuvent être trompées en n’installant des boîtes noires qu’aux sièges des bureaux des élections.

Demandez-vous pourquoi il n'y a toujours pas l'obligation d'avertir qu'on est avec une IA.

Il est donc primordial d’utiliser un serveur informatique d’élections permettant à tout moment ou presque de faire redescendre les informations aux différents bureaux. Ce serveur permet évidemment de faire remonter les informations. Il est évident que ce serveur doit être libre pour pouvoir vérifier s’il n’y a pas des sources malicieuses insérées dans le serveur.

Siège élu de vérification du serveur des élections

Il semble primordial qu’on prenne en considération les possibilités de triche. Il est en effet possible avec l’intelligence artificielle de cloner et de changer des logiciels. C’est pourquoi le serveur d’élections doit être vérifiable et vérifié.

Ainsi, on élit un informaticien dans chaque camp qui vérifiera le serveur. S’il n’y a pas possibilité de nommer un informaticien, il s’agira aux sièges d’expliquer ce qu’est un serveur, le service d’élections, le transfert FTP, l’accès aux données. Chaque camp aura ainsi son vérificateur au siège qui pourra confirmer la viabilité du service d’élections.

Accès FTP et aux données de chaque vérificateur

L’accès FTP doit être en lecture/écriture avec un compte FTP par vérificateur. On doit pouvoir mettre à jour les fichiers avec les sources du service. Chaque vérificateur doit être au courant de la version installée du service d’élections. Des mises à jour régulières du service d’élections peuvent se faire à par les vérificateurs à partir des informations fournies aux vérificateurs.

L’accès aux données doit être en lecture seule pour les vérificateurs.

Mise en demeure du vérificateur

Si un ou plusieurs vérificateurs gênent le déroulement des élections, après l’ouverture des bureaux, leur compte peut être mis en demeure en gardant l’accès en lecture écriture, avec seulement le changement de mot de passe. La preuve doit être enregistrée. Sinon le vérificateur peut être considéré comme non fautif.

Si le changement du mot de passe et la mise en demeure ne suffisent pas, la deuxième preuve active la lecture seule pour alors changer de vérificateur. Le siège qui pilote le serveur doit pour cela apporter la preuve que le compte du vérificateur est fautif. Le vérificateur et le bureau de chaque camp peuvent contester la décision du suspension. Le vérificateur peut alors être mis hors de cause malgré les preuves. Il aura été peut-être usurpé.

Il est évident que le camp qui possède un vérificateur suspendu peut mettre en cause l’élection. Seulement, le service d’élections permet aux bureaux de vérifier les votes. Aussi, les votants peuvent vérifier entre eux par bureaux en demandant les résultats par bureaux. Ainsi, les bureaux voire des électeurs avertis des tenants et aboutissants des élections par système d’information libre permettent de ne pas remettre en cause l’élection.

Sources

Voici une liste non exhaustive de services libres d’élections :

https://sourceforge.net/projects/municipales/	Vérifier les élections municipales de la France, voire d’un parti.
https://sourceforge.net/projects/legislatives/	Vérifier les élections législatives de la France, voire d’un parti.

D’autres services peuvent être ajoutés.